

CHARTREUSE

C

**Pourquoi**  
être dans un **Parc**  
**naturel ?**





le mot du Président  
du PNR Chartreuse



### Des défis à relever en Chartreuse... il y en a !

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire le territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts.

Faire de la Chartreuse un territoire où il fait bon vivre ensemble, où la transition écologique peut se dérouler dans les meilleures conditions pour tous, mais aussi faire en sorte qu'il soit un lieu d'accueil d'activités et pas uniquement résidentiel, tels sont quelques-uns des objectifs du projet de charte 2022-2037.

Le Parc est au service du territoire, de ses communes, de ses acteurs et de ses habitants, dans la recherche de l'intérêt général avec la charte comme contrat.

En adhérant au Parc, vous permettrez, par votre engagement, mais aussi par vos actions, que nous relevions ensemble les défis de demain.

C'est essentiel pour nous aujourd'hui et c'est vital pour les générations futures !

Dominique ESCARON  
Président du Parc naturel régional de Chartreuse

## QU'EST CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un territoire rural habité reconnu par la qualité et la fragilité de son environnement et de son patrimoine humain.

- Un PNR n'a pas d'outils et de pouvoirs réglementaires
- Son fonctionnement repose sur la concertation, le dialogue et le partage d'expériences.

Un PNR agit pour :

- Protéger le patrimoine
- Accompagner le territoire
- Développer l'économie et le lien social
- Accueillir, éduquer et informer
- Expérimenter et innover



## COMMENT FONCTIONNE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE ?

### GOUVERNANCE

Le Parc est un Syndicat mixte qui regroupe la Région, les départements de la Savoie et de l'Isère et toutes les collectivités qui ont approuvé la charte (Communes et EPCI). Il s'appuie sur deux instances de décision :

- Le **bureau syndical** qui suit l'avancement des projets votés dans le programme d'actions du Parc.
- Le **comité syndical** qui est l'organe délibérant du Parc au sein duquel chaque commune dispose d'un siège.

### FINANCEMENT

Le Syndicat Mixte ne dispose pas de fonds propres. Il doit ses ressources à ses membres adhérents. Structurellement, la Région assume à elle seule 60% des recettes de fonctionnement du Parc. Les Départements de l'Isère et de la Savoie contribuent à hauteur de 25%.

Le reste du financement, soit 15%, s'appuie sur une contribution des communes et des EPCI. L'État quant à lui attribue une dotation annuelle de 100 000 €.



## UN PARC NATUREL REGIONAL GENERE-T-IL DES CONTRAINTES ?

La présence d'un Parc naturel régional entraîne des modifications réglementaires sur deux sujets :



La circulation des véhicules à moteur



L'affichage publicitaire

Un Parc naturel régional :

- n'a pas de compétences propres ou de pouvoirs réglementaires
- ne remplace ni les communes ni les EPCI dans l'exercice de leurs compétences.

> En matière d'urbanisme notamment, les communes restent donc totalement décisionnaires.

### ... QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES COMMUNES ?

- une **implication dans un projet de territoire collectif** au bénéfice du patrimoine et de l'environnement ;
- une **image de marque**, reconnue au niveau national, du territoire bénéficiant du classement en « Parc naturel régional » et d'une renommée mondiale grâce aux liqueurs
- une **équipe pluridisciplinaire** pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets
- des moyens financiers supplémentaires émanant de la Région, des Départements, de l'État et de l'Union européenne.

1M  
d'€

Depuis 2008, le volume de subventions mobilisées est de l'ordre de **1 million d'euros par an** sur le territoire du Parc.

## QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE L'ACTION DU PARC



**70 000 jeunes** ont participé à plus de **400 projets pédagogiques** proposés par le Parc



Mise en place d'un dispositif d'**autostop organisé Rezo Pouce**



Soutien à la **rénovation des bâtiments publics** ou de l'**éclairage public**



Réintroduction du **bouquetin**, préservation des zones d'hivernage du téttras-lyre



**Labellisation** de la forêt de la Grande Chartreuse (Forêt d'Exception®) et du Guiers Morts (rivière sauvage)



Soutien au **réaménagement de certains sites très fréquentés** (cols du Coq et du Granier ...)



Près de **1,5 millions d'euros de subventions versées à 166 entreprises** pour plus de 7 millions d'euros d'investissements



Création d'une **carte interactive des points de vente** de produits locaux et fermiers



Soutien à la **création de points de vente collectifs d'agriculteurs** à Biviers et Coublevie



Création d'une **Marque Parc** pour la Viande de Chartreuse, les fromages et produits laitiers de Chartreuse



Une **AOC sur Bois de Chartreuse**, première Appellation d'Origine Contrôlée non alimentaire en France



Expérimentation d'un **mini-bus partagé** à St Pierre de Chartreuse



Entretien de la **signalétique de 1200 km d'itinéraires balisés pour la randonnée**



Soutien à la création du **stade de biathlon 4 saisons** et de la **Station de trail**



Gestion de la **Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**, un joyau de biodiversité de 4450 ha



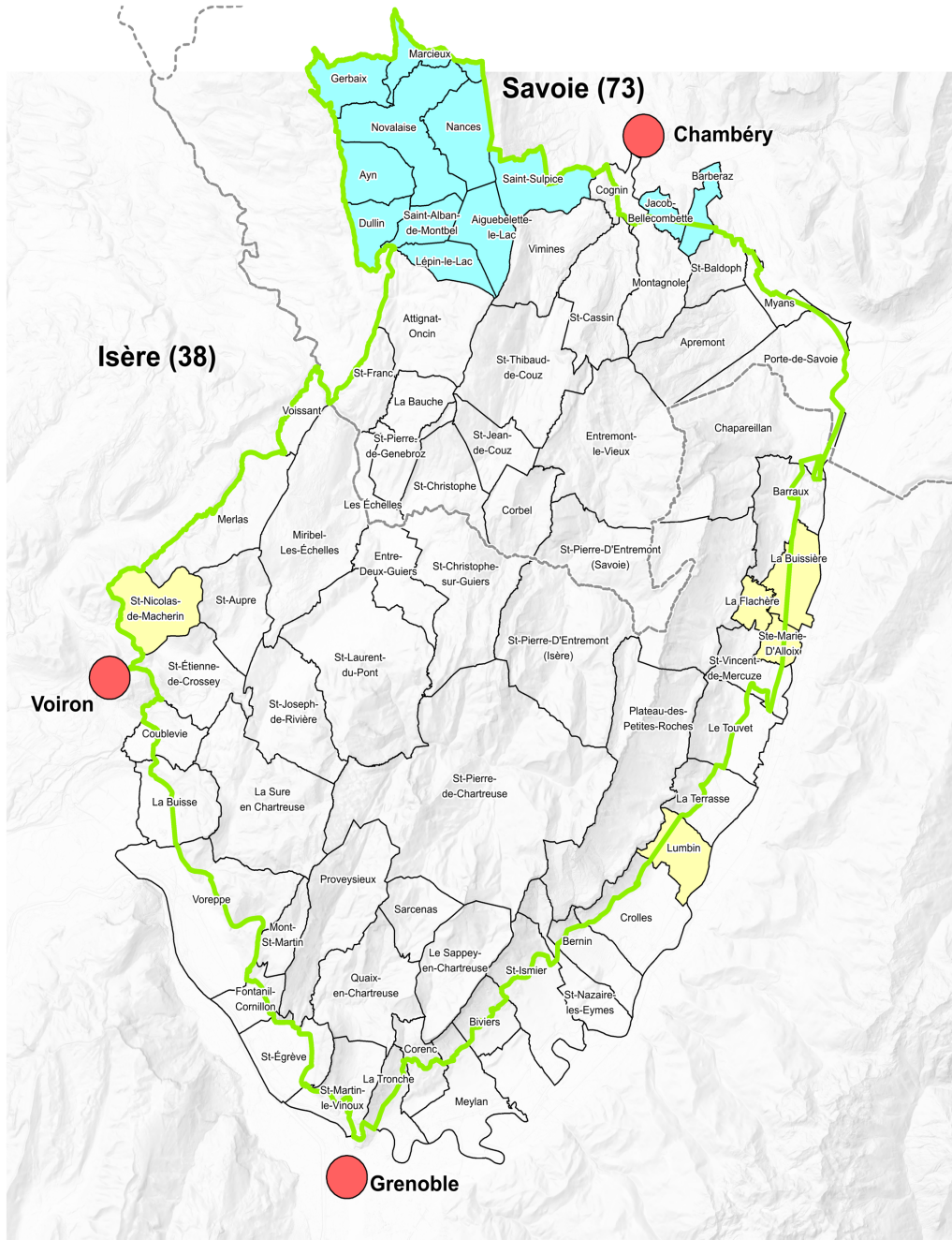
De nombreuses **actions de sensibilisation** comme Vis ma vie de bûcheron ou d'agriculteurs



Soutien au **réaménagement du Funiculaire de St Hilaire** ou du Musée de l'ours des cavernes

# CARTE D'IDENTITÉ DU PARC DE CHARTREUSE

## Périmètre de révision Charte 2022 - 2037



DATE DE CRÉATION  
**6 MAI 1995**  
RENOUVELLEMENT  
**16 AVRIL 2008**

**76 700 HECTARES  
DE SUPERFICIE**  
ENTRE SAVOIE ET ISÈRE



ENVIRON  
**60 000  
HABITANTS**

**57 COMMUNES**

**3 VILLES-PORTES**  
GRENOBLE  
CHAMBÉRY  
VOIRON



**PRÉSIDENT**  
DOMINIQUE ESCARON  
MAIRE DU SAPPEY-EN-  
CHARTREUSE

**1 BUREAU SYNDICAL**  
**34 MEMBRES**  
**1 COMITÉ SYNDICAL**  
**86 MEMBRES**  
**25 SALARIÉS**

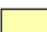


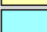
**PÉRIMÈTRE  
DE RÉVISION**


➔ [www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)

### Légende

 Périmètre de révision

 Nouvelles communes iséroises

 Nouvelles communes savoyardes

 Limite départementale

 Villes portes

0 4 km



**74 COMMUNES**  
**43 EN ISÈRE**  
**31 EN SAVOIE**



**875 KM<sup>2</sup>**  
**7 INTERCOMMUNALITÉS**



**75 000  
HABITANTS**